

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 2 février 2026 à 19h00 à la salle communautaire sise au 18 rue Principale Nord.

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Côté Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Julie Côté Conseillère, Sièges 1	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Sièges 2	<input checked="" type="checkbox"/>	
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Sièges 3	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Claude Desjardins, Sièges 4	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Sièges 5	<input checked="" type="checkbox"/>	
Monsieur François Turgeon, Sièges 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Sont présents également à cette rencontre :**

10 citoyens

***Sous la présidence de Monsieur Pierre Côté, Maire.***

Est également présent, Monsieur Alain Girard, directeur-général et greffier-trésorier, lequel agira comme greffier-trésorier et secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, Monsieur Pierre Côté, ayant constaté la présence des membres présents déclare la séance ouverte à 19h01 vérification du quorum par la prise des présences.

**2026-02-015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Claude Desjardins, secondé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2026-02-016 100.1 Adoption des procès-verbaux du 5 janvier et 26 janvier 2026**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Turgeon, secondé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 5 janvier 2026 et de l'assemblée extraordinaire du 26 janvier 2026.

**ADOPTÉE**

**2026-02-017 100.2 Adoption des comptes payés, à payer et du dépôt des salaires**

**Décembre 2025**

Comptes à payer :	161 309.29 \$
Comptes payés :	169 969.31 \$
Salaires (incluant tt charges) :	84 240.69 \$ (45 063.98 \$)

**Janvier 2026**

Comptes à payer :	64 664.31 \$
Comptes payés :	24 620.37 \$
Salaires (incluant tt charges) :	54 658.85 \$ (34 575.15 \$)

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Julie Côté, appuyée par Monsieur Marcel St-Martin et il est résolu de procéder à l'adoption des comptes de décembre 2025 et de janvier 2026;

**ADOPTÉE**

### 2026-02-018 100.3 État des finances au 2 février 2026

Monsieur le maire, Pierre Côté, fait état de l'évolution des finances en date du 2 janvier 2026 selon le tableau ci-bas. Il nous fait remarquer que le prêt lié au PAVL 2023 de 512 000 \$ a été fermé suite à la réception de la subvention PAVL 2023 le mois passé, les comptes à recevoir divers ont été réduits du même montant. Globalement une plus saine gestion des opérations a permis d'améliorer le bilan global d'environ 100 000 \$ en janvier.

#### RÉCAPITULATIF FINANCIER au 2 février 2026

Au compte	22 246.71 \$
Comptes à recevoir Taxations	169 688.61 \$
Comptes à recevoir divers	77.98 \$

**Total argent et à recevoir** **192 013.30 \$**

Marge de crédit (600 000)	76 425.20 \$
Prêt à terme	533 690.00 \$
Marge de crédit manuel	927 953.00 \$

**(1 538 068.20) \$**

		initial	solde	
Comptes à payer total	sept	211 908.69 \$	-	\$
	oct	149 611.22 \$	-	\$
	nov	163 779.82 \$	-	\$
	dec	169 969.31 \$	-	\$
	jan	40 043.94 \$	40 043.94 \$	
		<b>(735 312.98) \$</b>	<b>(40 043.94) \$</b>	<b>(40 043.94) \$</b>

**Total dû** **(1 578 112.14) \$**

**GRAND TOTAL** **(1 386 098.84) \$**

### INFORMATIONS

#### 2026-02-019 100.4 Corrections de taxes municipales

87 corrections effectuées sur les taxes municipales depuis le 18 novembre 2025 (mises à jour des écritures comptables de paiements, retrait d'intérêts non justifiés et ajustements de services chargés en trop aux citoyens).

### INFORMATIONS

#### 2026-02-020 100.5 Nomination de Mme Anne Latourelle et de M Jacques Emond au comité sur l'aqueduc

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc St-Jacques, appuyé par Monsieur Marcel St-Martin et il est résolu de nommer Mme Anne Latourelle et monsieur Jacques Emond au comité sur l'aqueduc;

**ADOPTÉE**

#### 2026-02-021 100.6 Demande de soutien de St-Armand

**CONSIDÉRANT QUE** des pannes électriques survenues en Montérégie, du 11 au 13 novembre 2025, ont mis en évidence la vulnérabilité, voire l'absence de résilience, des infrastructures de téléphonie cellulaire, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie et d'accès à internet, y compris auprès des câblodistributeurs, privant ainsi les abonnés de services primaires de téléphonie et d'accès internet ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs pannes électriques subies au cours des dernières années ont été causées par un élagage inadéquat de la végétation par Hydro-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le droit à la communication constitue un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, et que les services de télécommunication sont considérés comme des infrastructures essentielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les pannes électriques prolongées, combinées à la défaillance des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, nuisent à l'économie et compromettent la capacité d'intervention des autorités ;

**CONSIDÉRANT QUE** les fournisseurs de services de télécommunication (FST), en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels, notamment les appels d'urgence (9-1-1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ont reconnu la nécessité d'accroître la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs ;

**CONSIDÉRANT** la décision CRTC 2025-225, rendue le 4 septembre 2025, oblige les FST à signaler rapidement toute interruption majeure et à produire un rapport complet après résolution, dans le but de renforcer la résilience des réseaux et la coordination en situation de crise ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC a également lancé des consultations publiques (2025-226) se déroulant entre le 4 septembre 2025 et le 3 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité des réseaux de télécommunication, afin de protéger les Canadiens contre les interruptions de service ;  
**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétique suffisants (génératrices ou batteries) ;

**CONSIDÉRANT QUE** diverses recommandations techniques préconisent une alimentation de secours pour une durée minimale de 72 heures, des infrastructures résistantes aux conditions extrêmes ainsi que des plans de continuité des opérations ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inaction ou la négligence quant à la mise en place de mesures de résilience constitue une atteinte sérieuse à la sécurité collective, dénoncée par de nombreuses municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption de normes plus strictes en matière de redondance énergétique et de résilience des installations de transmission des FST est cruciale, notamment en régions rurales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestion des urgences incombe au gouvernement provincial (MSP).

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Claude Desjardins, appuyé Monsieur François Turgeon et il est résolu :

D'appuyer la démarche de la Municipalité du village de Sainte-Madeleine réclamant une responsabilisation accrue des fournisseurs de services de télécommunication afin de garantir la sécurité des communications en situation de crise.

De solliciter la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunication, afin qu'ils proposent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services de télécommunication essentiels.

De transmettre la présente résolution au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) du Canada, à la ministre fédérale responsable de l'ISDE pour les régions du Québec, au ministre de la Sécurité publique (MSP), au député provincial de la circonscription de Gatineau, au député fédéral de la circonscription de Pontiac-Kitigan Zibi, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Hydro-Québec, à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée de la Gatineau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **2026-02-022 100.7 Participation de la municipalité de Montcerf-Lytton au programme intermunicipal de camps de jour à raison de 30\$ par enfant par semaine**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Claude Desjardins, appuyé par Madame Julie Côté il est résolu de participer au programme intermunicipal de camps de jour organisé par la MRCVG et de défrayer 30 \$ par enfant admissible par semaine pour soutenir les familles de la municipalité de Montcerf-Lytton;

#### **ADOPTÉE**

---

#### **2026-02-023 100.8 Adhésion de la municipalité au regroupement de la protection des eaux de la MRCVG**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Lus St-Jacques, appuyé par Monsieur Marcel St-Martin et il est résolu de devenir membre du regroupement pour la protection des eaux de la MRCVG.

#### **ADOPTÉE**

---

#### **2026-02-024 100.9 Bourse de 200 \$ récompensant un diplômé inscrit aux cours aux adultes (DEP, DES ou DEC) de la municipalité.**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc St-Jacques, secondé par Madame Julie Côté et il est résolu d'accorder une bourse de 200 \$ parmi les finissants de Montcerf-Lytton inscrits aux cours pour adultes lors de l'obtention d'un diplôme de DEP, DES ou DEC pour souligner leur résilience.

#### **ADOPTÉE**

---

#### **2026-02-025 200.1 Mandater Monsieur le Maire pour entamer des discussions avec la municipalité de Grand-Remous pour la création d'une régie des incendies.**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Turgeon, appuyé par Monsieur Luc St-Jacques et il est résolu de mandater Monsieur le Maire Pierre Côté pour entamer des discussions avec la municipalité de Grand-Remous pour la création d'une régie intermunicipale des incendies.

#### **ADOPTÉE**

---

#### **2026-02-026 200.2 Embauche de deux pompiers volontaires**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Claude Desjardins, appuyé par Madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'embauche de deux nouveaux pompiers volontaires, soit Monsieur Ayrthon Savinas et Madame Sophie Hubert-Boucher.

#### **ADOPTÉE**

---

#### **2026-02-027 200.3 Mandater le DG pour prendre entente avec Eric Charrette pour les fonctions de chef pompier suite à sa démission en novembre 2025 de ses fonctions à la voirie.**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Marcel St-Martin, appuyé par Madame Julie Côté et il est résolu de mandater Monsieur le directeur général Alain Girard de mettre en place une entente pour les fonctions de chef pompier

avec Monsieur Eric Charrette à 20 heures rémunérées par mois pour l'entretien et les suivis administratifs du service des incendies. Les heures pour les appels et les pratiques des pompiers-volontaires seront rémunérées en surplus. Cette entente devant être renouvelable mensuellement.

**ADOPTÉE**

---

**2026-02-028 600.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 116-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Monsieur le conseiller François Turgeon, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 116-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;
- Dépose le projet de règlement n° 116-2026 intitulé « Règlement numéro 116-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

Le conseil dispense le maire de la lecture du règlement.

**AVIS DE MOTION**

---

**2026-02-029 700.1 Fête de Pâques**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Pierrette Lapratte, secondée par Monsieur Marcel St-Martin et il est résolu d'organiser une fête avec animation pour les citoyens lors de la fête de Pâques avec les municipalités de Grand-Remous et de Bois-Franc.

**ADOPTÉE**

---

Une période de questions est ouverte avec les citoyens. Monsieur François Tugeon quitte l'assemblée durant celle-ci à 20 :15.

**2026-02-030 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Luc St-Jacques, appuyé par Monsieur Claude Desjardins et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 20:25.

**ADOPTÉE**

---

\_\_\_\_\_  
Pierre Côté  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alain Girard  
Secrétaire d'assemblée

« Je, Pierre Côté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »